



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/1  
19 octobre 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Quatrième réunion  
Bonn, 12-16 mai 2008

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

##### I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion :
  - 2.1 Membres du Bureau
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.3 Organisation des travaux
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

##### II. QUESTIONS PERMANENTES

4. Rapport du Comité chargé du respect des obligations
5. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
6. État d'avancement des activités de renforcement des capacités et de l'utilisation du fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques
7. Questions relatives aux ressources financières et au mécanisme de financement
8. Coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations
9. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration du Protocole et les questions budgétaires

/...

Afin de réduire au minimum l'impact des processus du Secrétariat sur l'environnement et de contribuer ainsi à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU climatiquement neutre, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**III. QUESTIONS DE FOND DÉCOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL À MOYEN TERME ET DE DÉCISIONS PRÉCÉDENTES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

10. Manipulation, transport, emballage et identification des organismes vivants modifiés (Article 18)  
Article 18, paragraphe 3  
Article 18, paragraphe 2.a)
11. Évaluation des risques et gestion des risques (Articles 15 et 16)
12. Responsabilité et réparation (Article 27)
13. Organes subsidiaires (Article 30)
14. Suivi et établissement des rapports (Article 33)
15. Évaluation et examen (Article 35)
16. Considérations socio-économiques (paragraphe 2, Article 26)
17. Sensibilisation et participation du public (paragraphe 1, Article 23)
18. Possibilités d'application de l'obligation de notification en vertu de l'article 8

**IV. AUTRES QUESTIONS**

19. Questions diverses
20. Date et lieu de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
21. Adoption du rapport
22. Clôture de la réunion

-----